

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE SERRES-MORLAAS

DU 10.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril, à 18 heures, sur convocation transmise le 27 mars 2024, s'est réuni le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Serres-Morlaàs, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Président.

Présents :

M BREGEGERE Pierre, Mme FILLON Charlotte, M HAURET Jean-Marc, Mme LARBIOUZE Clarisse, Mme LHASSANI Leila, M VIGNEAU Jean-Louis

Absent excusé : M BURON Thomas

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

M VIGNEAU Jean-Louis a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Révision du prix du repas de la cantine
- Budget 2024

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion du 15.12.2023.

Délibération n°1 : Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil d'Administration en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2 : Vote du compte administratif 2023

Le Président s'étant retiré, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur VIGNEAU Jean-Louis vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	5 003.00
	Réalisé :	4 198.12
Recettes	Prévu :	5 003.00
	Réalisé :	5 002.94

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	248 536.00
	Réalisé :	222 959.33
Recettes	Prévu :	248 536.00
	Réalisé :	278 886.23

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	804.82
Fonctionnement :	55 926.90
Résultat global :	56 731.72

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°3 : Affectation des résultats 2023

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	22 539.01
- un excédent reporté de :	33 387.89
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	55 926.90
- un excédent d'investissement de :	804.82
Soit un excédent de financement de :	804.82

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	55 926.90
AFFECTATION (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	55 926.90
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	804.82

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°4 : Révision du prix du repas de la cantine

Le Président expose que les repas sont livrés par la Société Ansamble. Il explique que le prix du repas de la cantine facturé aux familles est de 3.95 euros.
Le prix du repas facturé par cette société ayant augmenté, il propose à l'assemblée de procéder à une augmentation du prix du repas aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide que le prix du repas de la cantine sera facturé à 4,06 € à compter du 1^{er} mai 2024.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	125 484.82	Produits des services	106 003.10
Charges de personnel et frais assimilés	170 060.00	Dotations subventions	140 000.00
Autres charges de gestion courante	1 500.00	Excédent de fonctionnement reporté	55 926.90
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>297 044.82</i>	<i>Total des recettes réelles</i>	<i>301 930.00</i>
Virement à la section d'investissement	4 885.18	Total des recettes de fonctionnement	301 930.00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>4 885.18</i>		
Total des dépenses d'investissement	301 930.00		

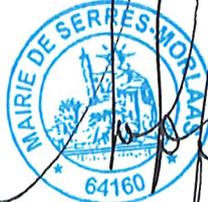
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	6 800.00	Excédent d'investissement reporté	804.82
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>6 800.00</i>	Dotations fonds divers	110.00
Total des dépenses d'investissement	6 800.00	Subventions	1 000.00
		<i>Total des recettes réelles</i>	<i>1 914.82</i>
		Virement de la section de fonctionnement	4 885.18
		<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>4 885.18</i>
		Total des recettes d'investissement	6 800.00

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 2024/126 à 2024/130.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Pierre BREGEGERE</p>  	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> <p>Jean-Louis VIGNEAU</p> 
--	--